

INSTITUTS ET INITIATIVES

Appel à projets

Campagne 2022

<https://www.sorbonne-universite.fr>

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'Alliance Sorbonne Université promeut la recherche interdisciplinaire et la structuration de la formation par la recherche par **le biais d'Instituts et d'Initiatives qui unissent les communautés de chercheurs/enseignants-chercheurs et chercheuses/enseignantes-chercheuses autour d'un enjeu commun.**

Les Instituts répondent aux enjeux sociétaux et ont vocation à faire travailler ensemble plusieurs disciplines permettant ainsi de donner aux chercheurs et aux chercheuses d'horizons différents l'opportunité de confronter leurs savoirs et leurs expériences.

Les initiatives explorent les opportunités de collaboration transdisciplinaire dans d'autres domaines.

Vous trouverez une brève présentation des périmètres scientifiques de ces Instituts et Initiatives en document attaché.

Les Instituts et Initiatives bénéficieront en 2022 de contrats doctoraux financés par l'Initiative d'excellence.

Le présent appel à projets décrit donc le cadre et le processus d'attribution de ces contrats doctoraux pour les Instituts et Initiatives.

DÉROULEMENT DE LA CAMPAGNE

Un appel à projets de recherche est lancé auprès des chercheurs/enseignants-chercheurs et chercheuses/enseignantes-chercheuses de l'Alliance Sorbonne Université. *Les porteurs et porteuses de projet doivent être affiliés à un laboratoire et un école doctorale ayant une tutelle au sein de l'Alliance Sorbonne Université.*

Après contrôle des écoles doctorales, ces projets sont soumis à un comité de chercheurs/enseignants-chercheurs et chercheuses/enseignantes-chercheuses présidé par la direction des Instituts et des Initiatives.

Ils sont ensuite publiés sur les sites de Sorbonne Université et des écoles doctorales.

Les étudiantes et les étudiants adressent leur dossier de candidatures aux porteurs et aux porteuses des projets ainsi qu'au Collège Doctoral avant d'être auditionnées par un jury.

APPEL À PROJETS

Projet de recherche doctorale

Les porteurs et porteuses de projet (*directeur et directrice de thèse*) déposent leur projet auprès du collège doctoral via un <https://inscriptions.sorbonne-universite.fr/lime25/index.php/526311?newtest=Y&lang=fr>

Le Collège Doctoral transmet aux écoles doctorales ainsi qu'aux Instituts et aux Initiatives les projets déposés.

Sélection des projets

Les écoles doctorales notifient par mail le Collège Doctoral des projets valides : cd_instituts_et_initiatives@listes.upmc.fr
Les Instituts et Initiatives notifient le Collège Doctoral par mail des projets présélectionnés : cd_instituts_et_initiatives@listes.upmc.fr

Publication

Ces projets sont ensuite publiés sur les sites de Sorbonne Université et des écoles

- **Synergie entre les disciplines**

Les co-encadrements et co-directions sont vivement encouragées (parfois même obligatoires)

- **Alliance Sorbonne Université**

Les porteurs et porteuses de projet doivent être affiliées à un laboratoire et une école doctorale ayant une tutelle au sein de l'Alliance Sorbonne Université

- **Rôle des écoles doctorales**

Les ED vérifient uniquement la qualité de l'encadrement et de l'environnement du projet doctoral

- **Comités des Instituts et Initiatives**

Présidé par chaque direction des Instituts et des Initiatives, ils étudient la qualité scientifique des projets et leur adéquation avec la thématique du programme

APPEL À CANDIDATURES

Dossier de candidature

Les candidates et les candidats prennent contact avec les porteurs et porteuses des projets présélectionnés par le comité

Collège Doctoral

Avec l'accord des porteurs et porteuses de projets, les étudiantes et étudiants transmettent les dossiers de candidatures au Collège Doctoral

LIMESURVEY

Auditions des candidates et candidats

Le collège Doctoral transmet les dossiers de candidatures aux représentants des Instituts et des Initiatives.

Après auditions les Instituts et Initiatives préviennent les lauréates et lauréats et le Collège doctoral.

Publication des lauréates et lauréats

- **Composition du jury**

Les Instituts et les Initiatives composent un jury dont les membres sont choisis pour leur expertise scientifique en fonction des projets retenus

Des représentantes et des représentants des écoles doctorales concernées sont conviés

- **Audition**

Le candidat ou la candidate est évaluée sur : la qualité de son parcours académique et ses aptitudes à la recherche ; l'adéquation de son profil avec le projet ; sa capacité à s'approprier, à expliquer le projet défendu et à répondre aux questions du jury ; la faisabilité du projet défendu dans le temps imparti pour la durée de la thèse

CALENDRIER DE LA CAMPAGNE

Décembre

Save the date

Annonce de la campagne d'appel à projet à venir

Diffusion large de cette campagne à venir auprès du réseaux de l'Alliance Sorbonne Université

14 janvier

Lancement officiel de la campagne.

Les chercheurs/enseignants-chercheurs et chercheuses/enseignantes-chercheuses de Sorbonne Université commencent à soumettent des propositions de projets de recherche à l'adresse suivante : <https://inscriptions.sorbonne-universite.fr/lime25/index.php/526311?>

21 février

Fin du dépôt des projets de recherche doctoraux

25 février

Le Collège Doctoral donne la main aux ED ainsi qu'aux Instituts et Initiatives pour validation

4 mars

Retour par les ED des projets validés au Collège Doctoral à l'adresse suivante

cd_instituts_et_initiatives@listes.upmc.fr

11 mars

Retour par les Instituts et Initiatives les projets présélectionnés au Collège Doctoral à l'adresse suivante : cd_instituts_et_initiatives@listes.upmc.fr

18 mars

Mise en ligne des projets validés sur le site web de Sorbonne Université et ouverture des candidatures

www.sorbonne-universite.fr

Les candidates et les candidates prennent contact avec les porteurs et/ou porteuses de projets.

Le dépôt de candidatures est ouvert à l'adresse suivante : [LIMESURVEY \(lien à venir\)](#)

26 avril

Clôture des candidatures

3 mai

Le collège doctoral diffuse les dossiers de candidature auprès des Instituts et Initiatives

10 mai

Envoi des convocations aux candidates et aux candidats par les Instituts et Initiatives

Du 16 au 27 mai

Les Instituts et Initiatives auditionnent les candidates et les candidats

Jusqu'au 3 juin

Les instituts et initiatives notifient le collège doctoral des lauréates et des lauréats du programme (liste principale et complémentaire) à l'adresse suivante :

cd_instituts_et_initiatives@listes.upmc.fr

Les instituts et initiatives notifie les lauréates et les lauréats par mails, en mettant le collège doctoral en copie : cd_instituts_et_initiatives@listes.upmc.fr

RAPPEL vacances zone C

19 février - 7 mars

23 avril - 9 mai

DESCRIPTIF DU PRD

Langue

Le projet de recherche doctorale peut être rédigé en anglais ou en français

Mise en page

Le projet de recherche doctorale ne doit pas excéder 3 pages.
Il doit être rédigé en interligne simple

Descriptif

Le projet de recherche doctorale doit détailler le contexte, l'objectif scientifique, la justification de l'approche scientifique ainsi que l'adéquation à l'initiative/l'Institut

L'encadrement

Préciser le rôle de chaque encadrant ainsi que les compétences scientifiques apportées.
Indiquer les publications/productions des encadrants en lien avec le projet.

Calendrier

Certains Instituts et Initiatives suivantes demande de joindre un calendrier prévisionnel succinct du déroulement de la thèse sur les trois ans (Initiative Physique des Infinis)

Le profil de la candidature recherché est à préciser

ISIM

L'institut Sciences et ingénierie moléculaire a transmis un descriptif détaillé du plan que doivent suivre les porteurs et porteuses de projet.

Les PRD seront déposés uniquement en ligne, en version PDF.

Ils doivent être titrés ainsi :

nomI&I_n°ED_nomporteurprincipal.pdf

Aucun autre format ne sera pris en compte.